

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Séance extraordinaire

Début de séance : 18 h 30 – Fin de séance : 20 h 15

Convocation du 07 février 2020

Ordre du jour :

Restaurant

Présents :

M. Gérard ROI

M. Alain MONTET

M. Stéphane BIROT

M. Christophe LABOY

M. Sylvain NEGRIER

M. Alain DEGAS

M. Didier ANTRAS

M. Frédéric LARROQUE

Mme Sandra NEGRIER

Mme Gina MUNCK

Mme Christine CHEVRIER

Absents :

Mme Béatrice VERGEZ

Procuration :

Mme Béatrice VERGEZ à M. Gérard ROI

Secrétaire de séance :

M. Alain MONTET

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2020 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1- Restaurant : Délibération n° 15-2020-DEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Gabriel GETTE souhaite quitter son activité.

Les membres du conseil municipal se rendent au restaurant pour rencontrer M. Gette.

Ce dernier est invité à prendre la parole pour expliquer au conseil municipal les raisons de son départ. Son nouvel emploi est prévu pour le 02 mars 2020 d'où l'urgence de trouver un repreneur. Le conseil municipal quitte le restaurant et M. Gette.

De retour dans la salle du conseil, il est indiqué que le redémarrage du restaurant doit se faire au plus vite afin d'éviter de perdre des clients qui connaissent déjà le « St-Seurin ».

Plusieurs solutions sont évoquées :

- 1^{ère} solution : il peut rester dans le restaurant sans l'exploiter mais Monsieur Gette ne le veut pas.
- 2^{ème} solution : la municipalité achète tout le matériel existant à Monsieur Gette afin d'y installer un nouveau gérant.
- 3^{ème} solution : Monsieur Gette peut partir en enlevant tout son matériel mais il ne le souhaite pas.

Monsieur Gette a eu 4 visites pour la reprise mais sans suite.

Le prix du matériel se rapportant au restaurant est de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter le matériel du restaurant au prix de 40 000 €.

La séance est levée à 20 h 15.